Accusé de réception en préfecture 013-231300021-20210527-OCTOS63T1339-Al Date de télétransmission : 28/05/2021 Date de réception préfecture : 28/05/2021

GOUVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHE CIBLE D'INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES UNIQUEMENT — Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, prenant en compte les cinq catégories auxquelles il est fait référence dans l'élément 18 des Recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publié par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a permis de conclure que : (i) le marché cible pour les Titres est composé des contreparties éligibles et des clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II) »; et (ii) les canaux de distribution des Titres aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Toute personne proposant, vendant ou recommandant par la suite les Titres (un "distributeur") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible des producteurs ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable d'entreprendre sa propre évaluation du marché cible des Titres (soit en adoptant soit en affinant l'évaluation du marché cible des producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Conditions Financières en date du 27 mai 2021



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Identifiant d'Entité Juridique (IEJ): 969500HTMRLUYR8W5087

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 d'euros

Emission de titres d'un montant nominal de 10.000.000 euros portant intérêt au taux de 0,545% venant à échéance le 31 mai 2032

SOUCHE No: 63

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100 %

Agent Placeur
OCTO FINANCES SA

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits cidessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 18 septembre 2020 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/entreprise-innovation-tourisme/investir-en-region-sud) et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Dánian Dravianas Almas Câta d'Arun

É----

1.	Emetteur :	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2.	(a) Souche:	63
	(b) Tranche:	1
	(c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :	Sans objet
3.	Devise Prévue :	Euro (« € »)
4.	Montant Nominal Total:	
	(a) Souche:	10.000.000 €
	(b) Tranche:	10.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s):	100.000 €
7.	(a) Date d'Emission :	31 mai 2021
	(b) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission

8. Date d'Echéance : 31 mai 2032

9. Base d'Intérêt : Taux Fixe de 0,545 % l'an. (autres détails

indiqués ci-dessous)

Sous réserve de tout rachat et annulation ou 10. Base de remboursement :

> remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur

Montant Nominal Total.

11. Changement de Base d'Intérêt : Sans objet

12. Options de remboursement au gré de

> l'Émetteur/des Titulaires : Sans objet

13. (a) Rang de créance des Titres : Senior

> d'autorisation (b) de

l'émission des Titres : Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur

n° 21-3 en date du 19 février 2021

14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à

Taux Fixe: Applicable

0,545 % par an payable annuellement à Taux d'Intérêt: (a)

échéance

Paiement 31 mai de chaque année jusqu'à la Date (b) Date(s) de

Coupon: d'Échéance (incluse) et pour la première fois le

31 mai 2022; non ajusté

Montant(s) de Coupon Fixe: 545 € pour 100.000 € de Valeur Nominale (c)

Indiquée

(d) Montant(s) de Coupon Brisé: Sans objet

Méthode de Décompte des Jours (e)

(Article 4.1): Exact/Exact-ICMA

Date(s) de Détermination

(Article 4.1): 31 mai pour chaque année

16. Stipulations relatives aux Titres à

> Taux Variable: Sans objet

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro: Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de remboursement au gré de l'Émetteur :

Sans objet

19. Option de remboursement au gré des Titulaires :

Sans objet

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre

100.000 € par Titre de Valeur Nominale

Indiquée de 100.000 €

21. Montant de Versement Echelonné: Sans objet

22. Montant de Remboursement Anticipé

(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8):

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6):

Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres: Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres

Dématérialisés : au porteur

(b) Établissement Mandataire : Sans objet

(c) Certificat Global Temporaire: Sans objet

24. Place(s) Financière(s) (Article 6.7): Sans objet

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :

Sans objet

26. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :

Sans objet

Accusé de réception en préfecture 013-231300021-20210527-OCTOS63T1339-Al Date de télétransmission : 28/05/2021 Date de réception préfecture : 28/05/2021

27. Stipulations relatives à la consolidation :

Sans objet

28. Masse (Article 10):

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé (aux frais de l'Agent Placeur) dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

29. Autres informations: Sans objet

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services Dûment autorisé

Le Directeur Général des Services

Franck-Olivier LACHAUD

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations

sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a

été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à

l'admission aux négociations : 8.000 € (HT)

3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations: Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par

Fitch France S.A.S. (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet

(https://www.esma.europa.eu/supervision/creditrating-agencies/risk) conformément au Règlement

ANC.

Conversion en euros: Sans objet

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour la commission relative à l'émission des Titres versée à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement: 0,545 % l'an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres

du Syndicat de Placement : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent

Placeur:

Octo Finances SA

117, avenue des Champs-Élysées

75008 Paris France

Restrictions de vente - États-Unis

d'Amérique:

Réglementation S Compliance Category 1.

Les Règles TEFRA ne sont pas applicables

7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN: FR0014003ON2

(b) Code commun: 234739379

(c) Dépositaire(s):

(i) Euroclear France en qualité de

Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour

Euroclear et Clearstream: Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et

Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :

Sans objet

(e) Livraison: Franco

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs

initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg S.A.

69, route d'Esch L-2953 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs

additionnels désignés pour les Titres : Sans objet